

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 novembre 2022

Objet : Adoption de la convention générale liant le CIG de la petite couronne et la caisse de solidarité du personnel (CSP)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 29 novembre deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Antony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Igor SEMO, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Rahnia HAMA, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption de la convention générale liant le CIG de la petite couronne et la caisse de solidarité du personnel (CSP)

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique en ses articles L.731-1 à L.731-4 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général de la fonction publique et en son article L.733-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 et notamment son article 1^{er} pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 susvisée relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la précédente convention liant le CIG et la CSP adoptée par délibération n° 2019-59 du 26 novembre 2019,

Considérant la nécessité de confirmer le cadre des relations entre le CIG et la CSP, et notamment les modalités de l'aide financière et matérielle apportée à l'association,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, la convention générale, annexée à la présente délibération, fixant le cadre juridique des relations entre le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne et la Caisse de Solidarité du Personnel.

Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental du Val-de-Marne